



Département des Côtes d'Armor

COMMUNE D'ANDEL

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/32/CIRCULATION**

Le Maire d'ANDEL,

- VU le Code des Communes et notamment l'article L 131-2 réglementant la Police Municipale ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;
- VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- VU la demande de LAMBALLE TERRE & MER, représenté par Monsieur Thierry LEGAL,
- **CONSIDÉRANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation au 3 rue Abbé Hingant (D59A), dans le cadre de création de branchement d'eaux usées, **à partir 16 septembre jusqu'au 20 septembre 2024.**
- VU l'avis favorable de Madame le Maire d'ANDEL ;

**- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1 :** Une interdiction de circulation rue Abbé Hingant (entre la rue du Bignon et la rue du Vieux Moulin) sera mise en place **le 16 septembre 2024** dans le cadre des travaux réalisés du lundi 16 au vendredi 20 septembre 2024.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation réglementaire matérialisera cette interdiction.

**ARTICLE 3 :** Madame le Maire d'ANDEL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Anel, 11 juillet 2024

Le Maire,  
Nicole POULAIN

